

NOTICEColonies portugaises en Afrique
Placement de capitaux suisses.

*Dr. Müller
je vais écrire
à ce sujet
M. 2.6.
Dr. Müller
h.*

Par lettre du 5 mars 1953, accompagnée d'une étude documentaire fouillée et fort intéressante, (annexe 1) le M. le Ministre Brunner attirait l'attention du Chef du Département sur les possibilités offertes aux investissements suisses dans les territoires portugais d'outre-mer, en quête de capitaux privés. Le Gouvernement portugais lui avait déclaré qu'il serait heureux d'examiner des propositions suisses et que celles-ci seraient même bienvenues, en raison des craintes qu'on éprouvait au Portugal à l'égard de l'ingérence américaine en Afrique et des efforts déployés par l'Allemagne pour y gagner des marchés.

Notre ancien ministre à Lisbonne s'offrait à poursuivre son enquête. Il désirait toutefois savoir quel intérêt pratique la question revêtait pour les milieux économiques suisses. Il sollicitait, d'autre part, notre concours pour élucider d'autres points, de nature accessoire, tels que celui dont parle le projet ci-joint (annexe 2), d'une lettre rédigée pour Lisbonne à la suite d'une information que notre Légation à Londres vient de transmettre (action des autres pays coloniaux en Afrique).

Nous avons soumis la question de fond à l'Administration des finances, la Division du Commerce, la Banque nationale, au Vorort et à l'Association des banquiers. Les "Holdings" semblent avoir été omises. Dans leur réponse, l'Administration des finances et la Banque nationale ont souligné l'intérêt que de tels placements présenteraient pour la politique monétaire du pays, tout en relevant qu'il appartenait au secteur privé d'agir. Ces communications ont été transmises à Lisbonne.

Le 17 juillet 1953, la Division du Commerce nous a donné connaissance du résultat de l'enquête menée,



- 2 -

de son côté, par l'Association des constructeurs de machines auprès de von Roll, Sulzer et Brown-Boveri (annexe 3). Ces entreprises sont unanimes à souhaiter que des efforts soient tentés pour conduire des capitaux suisses vers lesdits territoires, mais elles s'en remettent aux banques. Il semble que leurs rapports sont restés au dossier, inexploités, malgré l'intérêt qu'ils eussent offert pour la Légation. Quant au Vorort et à l'Association des banquiers, ils n'ont pas réagi jusqu'ici. Ils n'ont, non plus, pas été relancés.

Il ne me paraîtrait guère rationnel d'avoir constitué un dossier aussi épais qu'en l'occurrence et de renseigner Lisbonne sur l'"accessoire", pour laisser finalement en plan le "principal". Y aurait-il lieu de reprendre toute cette question, en rechargeant le Vorort et les Banques, afin de préparer le moment venu, pour M. Bonnant ou notre futur ministre à Lisbonne, un rapport utile?

Paux, ev.

après mon avis.

Entretemps savoir la chose.

M. Annexes:

- 1 rapport
- 1 projet de lettre, à la signature
- 1 lettre avec 3 annexes
- 1 dossier.

V. Luter